

ON N'EST PAS DES CONCOMBRES !

Pfas : pollué pour pollué...

Pierre-Bénite est une commune de la « vallée de la chimie », au sud de Lyon. Les concentrations en polluants éternels (Pfas) dans l'air et les sols y sont parmi les plus élevées de France, du fait de la présence sur la commune de deux usines de production. Elles appartiennent aux deux géants du secteur, le Français Arkema et le Japonais Daikin. Alors, on reconvertit ces deux usines ? Ce n'est pas l'avis de l'État, semble-t-il : la préfecture du Rhône a accepté en février la demande de Daikin pour agrandir son usine afin de fabriquer... des Pfas ! Heureusement, le 20 juin, le tribunal administratif, saisi par des associations, a suspendu l'arrêté préfectoral.

JOP : tu parles d'une vitrine !

Cela fera de belles images pour la télé. Une véritable « vitrine du savoir-faire français », a déclaré l'ex-ministre des transports, Patrice Vergriete. Ce dernier a autorisé mi-juin l'utilisation des micro-jets électriques, aussi appelés hélicoptères électriques ou taxis volants, durant les Jeux olympiques cet été. Plus vite, plus haut, plus chauvin, et en force : le ministre a pris sa décision contre l'avis défavorable de l'Autorité environnementale, qui juge ces appareils pas assez sobres en matière de consommation électrique et trop bruyants pour décoller et atterrir en plein Paris (sur une barge ancrée à quelques encablures de la gare d'Austerlitz). Avis partagé par le commissaire chargé de l'enquête publique. Mais qu'importe, puisque le ministre a dit oui ! Pour les balades en bord de Seine, cet été, pensez aux bouchons d'oreille !

Assange libre !

Voilà une très bonne nouvelle : le fondateur de Wikileaks Julian Assange est libre ! Poursuivi pour avoir dénoncé notamment les crimes de l'armée états-unienne en Irak, il vivait reclus depuis 2012 en Angleterre, où il risquait l'extradition vers les États-Unis. L'administration de Joe Biden a finalement mis fin à son calvaire en contrepartie d'un « *plaider coupable* » d'Assange, synonyme de 62 mois d'emprisonnement... qu'il a déjà largement effectués. « *Alors qu'il rentre en Australie, nous remercions tous ceux qui nous ont soutenus, qui se sont battus pour nous et qui sont restés totalement engagés dans la lutte pour sa liberté* », a salué l'agence WikiLeaks à l'annonce de l'accord, le 25 juin, concluant : « *La liberté de Julian est notre liberté.* »

LA NEIGE, SANS ARTIFICE

« *Ni Snowhall, Ni JO d'hiver !* » Voilà ce que l'on pouvait lire sur les pancartes des manifestants devant le Snow world, le 18 juin, à Amnéville, en Moselle. Le Snow world ? Une station artificielle de ski, en intérieur. Une salle de 100 000 m³ refroidissant en continu de l'eau potable, afin de maintenir une neige artificielle à - 5°C toute l'année. Le collectif *No JO 2030* dénonce les coûts économiques et énergétiques impressionnants du lieu ainsi que son fort impact écologique. Il milite plus largement contre la tenue des Jeux olympiques d'hiver dans les

Alpes en 2030, pour lesquels les régions Paca et Auvergne-Rhône-Alpes ont déposé une candidature commune.

Bataille gagnée à Lure... et après ?

C'est une première bataille gagnée contre le géant canadien Boralex qui tente d'implanter une centrale photovoltaïque sur la montagne de Lure (04), ayant déjà détruit 17 hectares de forêt et les habitats des espèces protégées qui y vivaient. Fin mai, la cour d'appel de Marseille a jugé que le préfet avait commis une « *erreur d'appréciation* » en autorisant Boralex à s'asseoir sur le code de l'environnement, notamment en détruisant ces habitats d'espèces protégées. Mais le mal est fait. La centrale est presque raccordée au réseau, et l'arrêt du tribunal administratif n'étant pas suspensif, la multinationale a déclaré sa volonté de continuer vers l'exploitation de la centrale. « *Nous sommes devant le fait accompli imposé par l'opérateur, qui revendique cyniquement l'impunité* », résume l'association de riverains Amilure, à l'origine de la procédure. Pour autant, les opposants sont loin d'être abattus. « *Différentes législations se croisent sur le sujet, et différents types d'actions sont donc envisageables. L'heure est à l'analyse et à la réflexion stratégique et nous nous y employons. On ne peut pas viser autre chose que le démantèlement.* »

Meubles jetables

Après les fringues jetables, les meubles jetables ? La « *fast fashion* » envahit apparemment un nouveau secteur, celui de l'ameublement et de la décoration d'intérieur. L'Ademe constate en effet que le nombre de meubles mis sur le marché a pratiquement doublé entre 2017 et 2022, et que logiquement, la quantité de déchets a elle aussi doublé. Pour contrer cette fièvre, Zero Waste France, en partenariat avec le Réseau National des Ressourceries et Recycleries et les Amis de la Terre France, ont publié un rapport à faire circuler, et demandent que des mesures soient prises pour enrayer le phénomène. zerowastefrance.org

36 77 pour les animaux maltraités

Fin juin a été mis en place le 36 77, un numéro de téléphone joignable gratuitement 7 jours sur 7 et 365 jours par an pour signaler tout cas de maltraitance animale. Les demandeurs sont questionnés puis renvoyés vers le bon interlocuteur comme la police, la gendarmerie, les mairies, les vétérinaires ou encore les associations, en fonction de la situation, explique le Conseil national de la protection animale, une association reconnue d'utilité publique qui chapeaute ce service.